

AECK/ WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2022 – 109 DU 16 FEVRIER 2022

portant modification de l'article 17 des statuts de la Société béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion S.A.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2018-431 du 19 septembre 2018 portant approbation des statuts de la Société béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion S.A. ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 février 2022,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont modifiées ainsi qu'il suit, les dispositions du dernier alinéa de l'article 17 des statuts de la Société béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion S.A.

« Le Conseil d'administration est composé de :

- deux (02) représentants du ministère en charge du Numérique ;
- un (01) représentant de la Présidence de la République ;
- un (01) représentant du ministère en charge des Finances ;

- un (01) représentant du ministère en charge du Développement ».

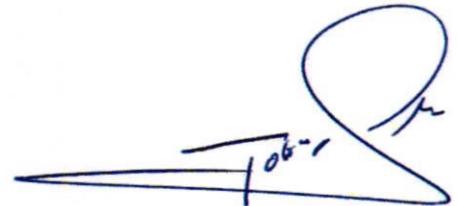
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 février 2022

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON. -

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Numérique
et de la Digitalisation,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MND 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; JORB 1.